

**N° 1771 – IN 500**

**Dépôt :** 04.07.2022  
**Traitement Bureau CDV :** 04.07.2022  
**Développement/Urgence :** NON/NON  
**Délai de réponse :** 04.11.2022

**Interpellation de M. Patrick Muster intitulée : « Permis de construire moitié prix pour toutes rénovations ou améliorations écologiques de bâtiments. Qu'en pense le Conseil municipal ? »**

### **Introduction**

Toute personne qui procède au changement de son installation de chauffage pour passer à une pompe à chaleur ou bien qui souhaite installer des panneaux solaires doit se confronter aujourd'hui à une procédure longue, complexe et coûteuse.

Sachant que la commune de Moutier pourrait elle-même s'occuper de ces permis lors du transfert dans le canton du Jura, il pourrait être utile d'avoir une stratégie incitative envers les citoyens pour favoriser les énergies propres.

### **Proposition**

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

1. Le Conseil municipal envisage-t-il de réduire le coût, et/ou d'avoir des procédures simplifiées, pour les personnes qui déposent des permis en vue de travaux éco-responsables ?

### **Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 4 juillet 2022

**Signature (s) :**  
**1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Patrick Muster (1)**